

Un registre de Signalement de Danger Grave et Imminent

est à la disposition des personnels de l'établissement.

L'agent signale immédiatement à l'autorité administrative:

- ◆ ***toute situation dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour la vie ou la santé***
- ◆ ***toute défectuosité dans les systèmes de protection***

Lieu de mise à disposition :